

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE  
MISSION MINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

SERVICES NATIONAUX  
DE TRANSPORT  
CONVENTIONNÉS  
DE VOYAGEURS





## NOTE EXPLICATIVE

---

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4<sup>o</sup> et 5<sup>o</sup> de l'article 54 de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte d'affectation spéciale**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2020 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

**Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :**

■ **Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2020 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

■ **Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2020 sont précisés.

■ **Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.



## SOMMAIRE

---

### Mission

<b>SERVICES NATIONAUX DE TRANSPORT CONVENTIONNÉS DE VOYAGEURS</b>	<b>7</b>
Présentation du compte	8
Bilan de la programmation pluriannuelle	9
Équilibre du compte et recettes	10
Récapitulation des crédits et des emplois	11

### Programme 785

<b>EXPLOITATION DES SERVICES NATIONAUX DE TRANSPORT CONVENTIONNÉS</b>	<b>13</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	14
Objectifs et indicateurs de performance	16
1 – Améliorer l'efficacité et l'attractivité des services nationaux de transport conventionnés	16
2 – Améliorer la qualité et la régularité des services nationaux de transport conventionnés	18
Présentation des crédits	20
Justification au premier euro	23
<i>Éléments transversaux au programme</i>	23
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	25
<i>Justification par action</i>	27
01 – Contribution à l'exploitation des services nationaux de transport conventionnés	27
02 – Frais d'enquêtes, d'études et de conseil relatifs à l'exploitation des services nationaux de transport conventionnés	28
03 – Contributions versées aux régions au titre de l'exploitation des services nationaux de transports antérieurement conventionnés	28

### Programme 786

<b>MATÉRIEL ROULANT DES SERVICES NATIONAUX DE TRANSPORT CONVENTIONNÉS</b>	<b>31</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	32
Objectifs et indicateurs de performance	33
1 – Améliorer l'utilisation du matériel roulant	33
Présentation des crédits	35
Justification au premier euro	37
<i>Éléments transversaux au programme</i>	37
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	38
<i>Justification par action</i>	39
01 – Contribution au matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés	39
02 – Frais d'enquêtes, d'études et de conseil relatifs au matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés	39



---

**SERVICES NATIONAUX DE TRANSPORT CONVENTIONNÉS DE VOYAGEURS**

## PRÉSENTATION DU COMPTE

### TEXTES CONSTITUTIFS

Loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, article 65.

### OBJET

Ce compte d'affectation spéciale retrace principalement :

- en recettes :
  - a) le produit de la contribution de solidarité territoriale (CST) mentionnée à l'article 302 *bis* ZC du code général des impôts, taxe due par les entreprises de service de transport ferroviaire de voyageurs et assise sur le chiffre d'affaires des prestations de transport ferroviaire de voyageurs et des prestations commerciales qui leur sont directement liées, effectuées entre deux gares du réseau ferré national, sans toutefois prendre en compte les services de transport ferroviaire conventionnés par des autorités organisatrices de transports en France au titre des articles L. 1241-1 ou L. 2121-3 du code des transports, ainsi que ceux conventionnés par l'État ;
  - b) une fraction de la taxe d'aménagement du territoire prévue à l'article 302 *bis* ZB du code général des impôts ;
  - c) le produit de la taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires (TREF) mentionnée à l'article 235 *ter* ZF du code général des impôts, taxe due par les entreprises de service de transport ferroviaire de voyageurs ayant des activités de transport de voyageurs et réalisant un chiffre d'affaires soumis à la CST supérieur à 300 M€.
- en dépenses :
  - a) les contributions liées à l'exploitation des services nationaux de transport de voyageurs conventionnés par l'État ;
  - b) les contributions liées à la rénovation du matériel roulant des services nationaux de transport de voyageurs conventionnés par l'État ;
  - c) les dépenses relatives aux enquêtes de satisfaction sur la qualité de service et aux frais d'études et de missions de conseil juridique, financier ou technique liés à l'exercice par l'État de ses responsabilités d'autorité organisatrice des services nationaux de transport conventionnés de voyageurs ;
  - d) les contributions versées par l'État aux régions au titre de sa participation aux coûts d'exploitation des services nationaux de transports de voyageurs conventionnés par les régions à compter de 2017 et antérieurement conventionnés par l'État. Cette dernière catégorie de dépenses a été instaurée par la loi de finances initiale pour 2018 et permet à l'État de verser les contributions auxquels il s'est engagé dans les accords conclus avec les régions.



## BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

### BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

Les trains d'équilibre du territoire (TET) constituent une composante essentielle de la desserte des territoires. La convention d'exploitation conclue entre l'État et SNCF Voyageurs pour 2016-2020 traduit la volonté d'assurer l'équilibre financier des TET sur la durée tout en donnant une nouvelle dynamique. Au-delà de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, qui a fortement impacté les TET (-35 % de fréquentation), 2020 a été marquée par la poursuite du recentrage de l'offre (dernières reprises de lignes par les régions), et la poursuite de la démarche de schémas directeurs. Le compte d'affectation spéciale « services nationaux de transport conventionnés de voyageurs » couvre principalement le financement de la compensation relative au déficit d'exploitation des TET et celui des contributions versées aux régions au titre des lignes TET reprises par celles-ci.

### OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

Trois objectifs ont été définis pour cette mission :

- « l'amélioration de l'efficacité et l'attractivité des services nationaux de transport conventionné », dont l'atteinte est mesurée par l'évolution du niveau de contribution à l'exploitation ramenée aux véhicules-kilomètres et du taux de remplissage des trains ;
- « l'amélioration de la qualité et la régularité des services nationaux de transport conventionnés », dont l'atteinte est mesurée par la mesure de la régularité des trains ;
- « l'amélioration de l'utilisation du matériel roulant », dont l'atteinte est mesurée par le nombre de trains fortement impactés à cause d'une défaillance de matériel roulant.

## Services nationaux de transport conventionnés de voyageurs

Mission

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET RECETTES

## ÉQUILIBRE DU COMPTE ET RECETTES

## ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
	<i>Prévision LFI</i>			
	<i>Exécution</i>			
785 – Exploitation des services nationaux de transport conventionnés		246 100 000 230 092 186	246 100 000 209 626 963	
786 – Matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés		66 600 000 66 600 000	66 600 000 66 600 000	
<b>Total</b>	<b>312 700 000</b> <b>312 829 489</b>	<b>312 700 000</b> <b>296 692 186</b>	<b>312 700 000</b> <b>276 226 963</b>	<b>0</b> <b>+36 602 526</b>
<b>Solde cumulé du compte depuis sa création</b>				<b>+41 830 458</b>

(+ : excédent ; - : charge)

## ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LE SOLDE PRÉVU ET LE SOLDE RÉALISÉ

NB : Un désengagement de 900 000 € d'AE antérieures à 2020 relatives à la compensation 2019 a été opéré en 2020 suite à la signature du troisième avenant à la convention TET 2016-2020 (celui-ci ayant conduit à revoir la compensation prévisionnelle 2019 de 245,9 M€ à 245,0 M€). Ce désengagement conduit à baisser la consommation d'AE de 900 000 €.

## RECETTES CONSTATÉES ET JUSTIFICATION DES ÉCARTS

Section / Ligne de recette	LFI	Exécution	Écart à la prévision
01 – Contribution de solidarité territoriale	16 000 000	16 126 952	+126 952
02 – Fraction de la taxe d'aménagement du territoire	70 700 000	70 700 000	0
03 – Recettes diverses ou accidentelles	0	0	0
04 – Taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires	226 000 000	226 002 537	+2 537
<b>Total</b>	<b>312 700 000</b>	<b>312 829 489</b>	<b>+129 489</b>

Pour 2020, les recettes allouées au compte d'affectation spéciale s'élèvent à 312,8 M€ réparties en 226 M€ de taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires (TREF), 70,7 M€ de taxe d'aménagement du territoire (TAT) et 16,1 M€ de contribution de solidarité territoriale (CST).

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

#### Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2020 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2020 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
<b>785 – Exploitation des services nationaux de transport conventionnés</b>			
Prévision	231 800 000	236 177 363	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	246 100 000	246 100 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-14 300 000	-9 922 637	
Exécution	230 092 186	209 626 963	
<b>786 – Matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés</b>			
Prévision	66 600 000	66 600 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	66 600 000	66 600 000	
Exécution	66 600 000	66 600 000	
<b>Total Prévision</b>	<b>298 400 000</b>	<b>302 777 363</b>	
<b>Total Exécution</b>	<b>296 692 186</b>	<b>276 226 963</b>	

\* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

## Services nationaux de transport conventionnés de voyageurs

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2019	2020	2019	2020
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>				
<i>Consommation</i>				
785 – Exploitation des services nationaux de transport conventionnés	286 200 000 262 282 966	246 100 000 230 092 186	286 200 000 265 822 067	246 100 000 209 626 963
01 – Contribution à l'exploitation des services nationaux de transport conventionnés	197 000 000 172 900 000	167 900 000 152 700 000	197 000 000 176 866 036	167 900 000 131 580 000
02 – Frais d'enquêtes, d'études et de conseil relatifs à l'exploitation des services nationaux de transport conventionnés	1 000 000 1 182 966	1 500 000 692 186	1 000 000 756 031	1 500 000 1 346 963
03 – Contributions versées aux régions au titre de l'exploitation des services nationaux de transports antérieurement conventionnés	88 200 000 88 200 000	76 700 000 76 700 000	88 200 000 88 200 000	76 700 000 76 700 000
786 – Matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés	73 000 000 73 000 000	66 600 000 66 600 000	73 000 000 73 000 000	66 600 000 66 600 000
01 – Contribution au matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés	73 000 000 73 000 000	66 600 000 66 600 000	73 000 000 73 000 000	66 600 000 66 600 000

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2019	2020	2019	2020
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>				
<i>Consommation</i>				
785 – Exploitation des services nationaux de transport conventionnés	286 200 000 262 282 966	246 100 000 230 092 186	286 200 000 265 822 067	246 100 000 209 626 963
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 000 000 1 182 966	1 500 000 692 186	1 000 000 756 031	1 500 000 1 346 963
Titre 6. Dépenses d'intervention	285 200 000 261 100 000	244 600 000 229 400 000	285 200 000 265 066 036	244 600 000 208 280 000
786 – Matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés	73 000 000 73 000 000	66 600 000 66 600 000	73 000 000 73 000 000	66 600 000 66 600 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	73 000 000 73 000 000	66 600 000 66 600 000	73 000 000 73 000 000	66 600 000 66 600 000
<b>Total</b>	<b>359 200 000</b> <b>335 282 966</b>	<b>312 700 000</b> <b>296 692 186</b>	<b>359 200 000</b> <b>338 822 067</b>	<b>312 700 000</b> <b>276 226 963</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 000 000 1 182 966	1 500 000 692 186	1 000 000 756 031	1 500 000 1 346 963
Titre 6. Dépenses d'intervention	358 200 000 334 100 000	311 200 000 296 000 000	358 200 000 338 066 036	311 200 000 274 880 000

PROGRAMME 785

---

**EXPLOITATION DES SERVICES NATIONAUX DE TRANSPORT CONVENTIONNÉS**

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Responsable du programme n° 785 : Exploitation des services nationaux de transport conventionnés

La convention d'exploitation des trains d'équilibre du territoire (TET) conclue pour la période 2016-2020 entre l'État, autorité organisatrice, et SNCF Mobilités (devenue SNCF Voyageurs en janvier 2020) a permis d'améliorer la trajectoire financière des TET, même si les TET ont été fortement impactés en 2020 par la crise sanitaire résultant de la Covid-19, avec une baisse de fréquentation de près de 35 % liée aux mesures de restriction sanitaire et à la généralisation du télétravail.

Cette amélioration est notamment la résultante :

- du recentrage du périmètre de l'offre dont l'État a la responsabilité. L'important travail de concertation mené avec les régions afin de permettre une meilleure articulation des TET et des trains express régionaux (TER), et ainsi d'offrir aux voyageurs un service plus lisible, plus efficient et d'une meilleure qualité, s'est traduit par la reprise de plusieurs lignes TET d'intérêt régional depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'année 2020 a ainsi été marquée par les dernières reprises de lignes par la région Normandie au 1<sup>er</sup> janvier. Depuis cette date, l'État est responsable de trois lignes de longue distance structurantes à l'échelle du territoire national, au-delà du réseau à grande vitesse (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, Paris-Clermont-Ferrand, Bordeaux-Toulouse-Marseille), de trois lignes d'aménagement du territoire (Nantes-Bordeaux, Nantes-Lyon et Toulouse-Hendaye), de deux dessertes fines du territoire (Clermont-Ferrand-Béziers et Clermont-Ferrand-Saint-Martin-Sail-les-Bains) et de deux lignes de nuit (Paris-Briançon et Paris-Rodez/ Latour-de-Carol/Cerbère). L'État a ainsi pu travailler à l'amélioration de l'attractivité et de la compétitivité de ce périmètre recentré. Ce travail s'est traduit par l'adoption de schémas directeurs sur les trois lignes structurantes et deux lignes d'aménagement du territoire, Nantes-Lyon et Nantes-Bordeaux. Pour ces deux lignes, la procédure d'ouverture à la concurrence initiée au début de l'année 2020 a été déclarée sans suite à la mi-décembre pour cause d'insuffisance de concurrence. Le Gouvernement a en effet constaté que les conditions n'étaient pas remplies, à ce stade, au regard des difficultés économiques rencontrées par les acteurs ferroviaires du fait de la crise sanitaire et en l'absence de perspective fiable de reprise des trafics, pour permettre une concurrence juste et équitable.
- de l'amélioration de la qualité du transport sur ces lignes via le renouvellement du matériel roulant. Au-delà du soutien apporté par l'État au renouvellement des matériels roulants des lignes reprises par les régions, soit à travers des contributions financières soit à travers la fourniture de rames Alstom neuves, l'État s'est également engagé à travers l'AFITF dans le renouvellement du matériel roulant des lignes TET du périmètre conventionné. La procédure d'appel d'offres spécifique au matériel roulant des lignes Paris-Clermont-Ferrand et Paris-Limoges-Toulouse s'est en particulier concrétisée au mois de décembre 2019, avec la commande de 28 rames neuves au constructeur espagnol CAF.

Le présent programme (n° 785) a essentiellement vocation à couvrir le financement de la part de la compensation relative à l'exploitation des trains d'équilibre du territoire. La part de la compensation relative à la contribution de l'État aux investissements relatifs à la maintenance et à la régénération du matériel roulant existant, relève du second programme (n° 786) du compte d'affectation spéciale.

Il retrace plus précisément en dépenses :

- la part de la compensation nécessaire pour couvrir le déficit courant d'exploitation établi contractuellement entre SNCF Mobilités et l'État, c'est-à-dire l'écart entre la somme des produits (soit les produits du trafic et les compensations liées à la mise en place de tarifs spécifiques) et des charges d'exploitation (charges de circulation des trains, charges au sol, charges de maintenance courante des matériels roulants, charges de structure, charges de distribution, charges d'énergie, prestations spécifiques en gares et points d'arrêt, péages d'infrastructure, prestations communes des services en gare et points d'arrêt, locations de matériel roulant) ;
- les dépenses relatives aux enquêtes de satisfaction sur la qualité de service et aux frais d'études, de fonctionnement et de missions de conseil juridique, financier ou technique, liés à l'exercice par l'État de ses responsabilités d'autorité organisatrice ;
- depuis 2018, les contributions versées par l'État aux régions au titre de sa participation aux coûts d'exploitation des services nationaux de transports de voyageurs conventionnés par les régions à compter de 2017 et antérieurement conventionnés par l'État.

Ce programme permet donc de contribuer au financement de l'exploitation des trains d'équilibre du territoire, en assurant la transparence nécessaire à la maîtrise des coûts d'exploitation de ces trains par l'exploitant et en garantissant le respect par l'exploitant des obligations de service public qui lui sont assignées.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Améliorer l'efficacité et l'attractivité des services nationaux de transport conventionnés</b>
INDICATEUR 1.1	Contribution à l'exploitation ramenée aux véhicules-kilomètres
INDICATEUR 1.2	Taux de remplissage
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Améliorer la qualité et la régularité des services nationaux de transport conventionnés</b>
INDICATEUR 2.1	Régularité des services nationaux de transport conventionnés à 5 minutes

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF

## 1 – Améliorer l'efficacité et l'attractivité des services nationaux de transport conventionnés

## INDICATEUR

## 1.1 – Contribution à l'exploitation ramenée aux véhicules-kilomètres

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Contribution à l'exploitation ramenée aux véhicules-kilomètres	€/véhicules-km	13,4	12,2	15,8	21,7	26,3 (provisoire)	19,5

## Commentaires techniques

La contribution à l'exploitation pour une année donnée correspond à l'écart entre les charges d'exploitation conventionnelles (charges de circulation des trains, charges au sol, charges de maintenance courante des matériels roulants, charges de structure, charges de distribution, charges d'énergie, prestations spécifiques en gares et points d'arrêt, péages d'infrastructure, prestations communes des services en gare et points d'arrêt, locations de matériel roulant) et la somme des produits conventionnels (soit les produits du trafic et les compensations liées à la mise en place de tarifs spécifiques versées notamment par d'autres autorités organisatrices).

Cette contribution à l'exploitation pour les différents exercices conventionnels est ramenée à l'offre réalisée, exprimée en trains-kilomètres.

La trajectoire financière de la convention TET 2016-2020 résulte d'un équilibre pluriannuel négocié entre l'État et l'exploitant. Dès lors, la contribution à l'exploitation versée chaque année à l'exploitant, et par conséquent le présent indicateur, n'est pas entièrement représentative de l'évolution du déficit d'exploitation des lignes TET.

## Source des données

Les trains-kilomètres utilisés pour le calcul des indicateurs « réalisés » sont déterminés :

- pour les exercices 2018 et 2019, à partir des décomptes définitifs de l'offre réalisée produits par SNCF Mobilités ;
- pour l'exercice 2020, à partir du décompte provisoire de l'offre réalisée produit par SNCF Mobilités à fin décembre 2018 ;

Les contributions à l'exploitation prises en compte pour le calcul des indicateurs « réalisés » correspondent :

- pour l'année 2018, au montant de la compensation conventionnelle versée à SNCF Voyageurs ;
- pour les années 2019 et 2020, aux montants de la compensation conventionnelle prévisionnelle, estimée par SNCF Voyageurs et l'État et inscrits dans la convention TET 2016-2020. Le montant définitif de ces compensations ne sera connu que dans le courant de l'année 2021, après contrôle par l'autorité organisatrice des justificatifs relatifs à l'exécution réelle du service.

## INDICATEUR

## 1.2 – Taux de remplissage

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de remplissage	%	40	41	37	35	48	38



### Commentaires techniques

Le taux de remplissage se calcule :

- pour les prévisions communiquées dans les PAP, comme le rapport entre le nombre total de voyageurs-kilomètres et le nombre total de trains-kilomètres attendus au global sur l'ensemble du périmètre conventionné, divisé par le nombre moyen de places offertes par train (estimé à 500 places/train) ;
- pour les réalisations communiquées dans les RAP, comme la somme du remplissage de chaque ligne TET (rapport entre le nombre de voyageurs-kilomètres et le nombre de trains-kilomètres) divisé par la somme des capacités théoriques de chaque ligne TET (hypothèse de nombre de places disponibles par train adaptée aux spécificités de chaque ligne)

### Source des données :

Les trains-kilomètres sont déterminés selon les modalités précisées pour l'indicateur 1.1.

Les voyageurs-kilomètres sont établis :

- pour les exercices 2018 et 2019, à partir des décomptes définitifs de la fréquentation produits par SNCF Voyageurs ;
- pour l'exercice 2020, à partir du décompte provisoire de la fréquentation réalisé par SNCF Voyageurs.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### 1.1 : Contribution à l'exploitation ramenée aux véhicules-kilomètres

Pour l'année 2019, la contribution à l'exploitation ramenée aux véhicules-kilomètres (indicateur 1.1) est toujours estimée à 12,2 €/trains-km (prévision actualisée à l'occasion du PAP 2021). La valeur définitive de cet indicateur sera connue dans le courant de l'année 2021, une fois le montant définitif à verser au titre de cet exercice arrêté avec SNCF Voyageurs.

Le montant de la contribution d'exploitation prévisionnelle pris comme hypothèse pour le calcul de l'indicateur est celui inscrit dans la trajectoire financière prévisionnelle de la convention TET (et pris en compte pour le calcul de l'acompte à la contribution d'exploitation versé en novembre 2020), à savoir 220,2 M€.

La dégradation de cet indicateur par rapport à la prévision initiale du PAP 2020 et à la cible 2020 s'explique par la réduction importante du plan de transport en 2020 (près de -35 %) du fait des mouvements sociaux menés au sein du groupe SNCF au mois de janvier et surtout de la crise sanitaire résultant de l'épidémie de Covid-19 (plan de transport pratiquement nul durant le 1er confinement de la mi-mars à la mi-mai, retour progressif à 100 % sur la période comprise entre la fin de ce confinement et la fin du mois de juin, puis plan de transport réduit de 75 % lors du second confinement en novembre 2020 puis retour progressif à 100 % du début à la fin décembre 2020).

### 1.2 : Taux de remplissage

Les éléments transmis par SNCF Voyageurs permettent d'évaluer le taux de remplissage à 48% pour l'année 2020.

Ces résultats en hausse par rapport à la prévision 2020 indiquée dans le PAP 2021 (35 %) sont la conséquence d'une réduction plus importante que prévu du plan de transport (baisse du plan de transport annuel de plus de 20 % par rapport à l'hypothèse prise dans le cadre du PAP 2021, qui s'explique par une nouvelle réduction de 80 % du plan de transport lors du second confinement de novembre 2020 qui ne pouvait être anticipé lors de la rédaction du PAP 2021) et d'une fréquentation plus élevée qu'attendu (+5 % par rapport à l'hypothèse prise dans le PAP 2021).

L'augmentation observée par ailleurs par rapport au taux de remplissage 2019 (41 %) est à considérer avec précaution, dans l'attente du résultat définitif de cet indicateur : le calcul de la réalisation 2019 de l'indicateur tient en effet compte de la fréquentation et de la capacité théorique de chaque ligne, contrairement à la prévision 2020 qui est effectuée de façon moyennée sur l'ensemble du périmètre conventionné (les données à la ligne n'étant pas disponibles à ce jour).

La valeur de cet indicateur reste ainsi à confirmer sur la base des éléments qui seront communiqués par SNCF Voyageurs à l'autorité organisatrice dans le cadre du rapport annuel d'activité pour l'année 2020, qui doit être transmis au plus tard le 31 mai 2021. Le projet annuel de performances qui sera établi pour le projet de loi de finances pour 2022 permettra ainsi, comme pour l'indicateur précédent, de communiquer la valeur exacte de cet indicateur pour l'année 2020.

**OBJECTIF****2 – Améliorer la qualité et la régularité des services nationaux de transport conventionnés****INDICATEUR****2.1 – Régularité des services nationaux de transport conventionnés à 5 minutes**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ponctualité terminus à 5 minutes des trains	%	75,3	77,7	71,4	72,8	69,9	71,4

**Commentaires techniques**

La ponctualité terminus est définie comme le pourcentage des trains arrivant avec moins de 5 minutes de retard, pour les trains de jour et pour les trains de nuit. Elle est définie relation par relation et mesurée par l'outil Bréhat de SNCF Réseau, toutes causes confondues, sur l'ensemble du périmètre des trains d'équilibre du territoire.

**Source des données**

Pour les exercices 2018, 2019 et 2020, les données sont produites à partir des retards réellement constatés selon la méthodologie précisée plus haut.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Les résultats de la régularité des trains pour l'année 2020 sont en nette baisse par rapport aux résultats observés en 2019 (69,9 % en 2020 contre 77,4 % en 2019), du fait principalement de l'impact négatif de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Après deux mois d'interruption totale des circulations sur la quasi-totalité des lignes TET pendant le premier confinement de mars 2020, le déconfinement progressif entamé le 11 mai s'est accompagné de mesures visant à garantir la sécurité sanitaire des passagers et du personnel à bord qui ont eu pour conséquence de retarder le départ des trains en gare (respect d'un mètre de distance, filtrages en gare, demande et vérification des attestations de déplacement, etc.). De nombreuses pannes de locomotives, conséquences indirectes de l'immobilisation du matériel roulant pendant de longues semaines, ont par ailleurs alors été constatées. Enfin, des limitations temporaires de vitesse mises en place par le gestionnaire d'infrastructure ont occasionné de nombreux retards, en particulier sur la ligne Bordeaux-Marseille.

La régularité mesurée sur l'année 2020 est légèrement inférieure aux prévisions communiquées dans le cadre du PAP 2020 (71,4 %) et dans le cadre du PAP 2021 (72,8 %). Les nombreuses causes de retard pèsent en effet toujours sur la circulation des TET. Les principales causes de retard sont celles liées au gestionnaire d'infrastructure qui sont en hausse (37 %), du fait de dérangements d'installations (21 %), de nombreuses limitations temporaires de vitesse mises en place plus particulièrement sur les lignes Paris-Limoges-Toulouse, Bordeaux-Marseille et le train de nuit Paris-Briançon en raison de travaux non prévus initialement la plupart du temps (9 %), et des travaux sur les voies (7 %). Les autres causes de retard sont celles liées à l'exploitant (27 %), en particulier le matériel roulant, puis celles externes à l'exploitant (environ 22 %), en particulier des actes de malveillance et les intempéries, et enfin celles liées aux autres entreprises ferroviaires (11 %).

La régularité moyenne de chacune des lignes du périmètre conventionné sur les mois de janvier à décembre 2020 est précisée à titre indicatif dans le tableau ci-après :

**Régularité à 5 minutes des TET de jour pour l'année 2020**

<b>Lignes structurantes</b>	PARIS - LIMOGES - TOULOUSE	70,70 %
	PARIS - CLERMONT-FERRAND	75,90 %
	BORDEAUX - MARSEILLE	51,40 %
<b>Lignes d'aménagement du territoire et lignes de desserte fine</b>	NANTES - BORDEAUX	86,00 %
	NANTES - LYON	73,10 %
	TOULOUSE-HENDAYE	71,20 %
	CLERMONT - BEZIERS (AUBRAC)	73,00 %
	CLERMONT – SAINT-MARTIN-SAIL-LES-BAINS	94,70 %
<b>Lignes de nuit</b>	PARIS - TOULOUSE - CERBERE / RODEZ - ALBI / LATOUR DE CAROL	86,50 %
	PARIS - BRIANÇON	53,90 %

Un plan d'action est en cours sur la ligne Bordeaux-Marseille (meilleure articulation avec l'offre TER, nettoyage à bord, etc.) afin de diminuer le nombre de trains en retard et de renforcer la robustesse de l'ensemble de la ligne.

## Exploitation des services nationaux de transport conventionnés

Programme n° 785 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Contribution à l'exploitation des services nationaux de transport conventionnés		167 900 000 152 700 000	167 900 000 152 700 000	167 900 000
02 – Frais d'enquêtes, d'études et de conseil relatifs à l'exploitation des services nationaux de transport conventionnés	1 500 000 692 186		1 500 000 692 186	1 500 000
03 – Contributions versées aux régions au titre de l'exploitation des services nationaux de transports antérieurement conventionnés		76 700 000 76 700 000	76 700 000 76 700 000	76 700 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>1 500 000</b>	<b>244 600 000</b>	<b>246 100 000</b>	<b>246 100 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-14 300 000 (hors titre 2)	-14 300 000	
Total des AE ouvertes		231 800 000 (hors titre 2)	231 800 000	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>692 186</b>	<b>229 400 000</b>	<b>230 092 186</b>	

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Contribution à l'exploitation des services nationaux de transport conventionnés		167 900 000 131 580 000	167 900 000 131 580 000	167 900 000
02 – Frais d'enquêtes, d'études et de conseil relatifs à l'exploitation des services nationaux de transport conventionnés	1 500 000 1 346 963		1 500 000 1 346 963	1 500 000
03 – Contributions versées aux régions au titre de l'exploitation des services nationaux de transports antérieurement conventionnés		76 700 000 76 700 000	76 700 000 76 700 000	76 700 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>1 500 000</b>	<b>244 600 000</b>	<b>246 100 000</b>	<b>246 100 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-9 922 637 (hors titre 2)	-9 922 637	
Total des CP ouverts		236 177 363 (hors titre 2)	236 177 363	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>1 346 963</b>	<b>208 280 000</b>	<b>209 626 963</b>	

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Contribution à l'exploitation des services nationaux de transport conventionnés		197 000 000 172 900 000	197 000 000	197 000 000 172 900 000
02 – Frais d'enquêtes, d'études et de conseil relatifs à l'exploitation des services nationaux de transport conventionnés	1 000 000 1 182 966		1 000 000	1 000 000 1 182 966
03 – Contributions versées aux régions au titre de l'exploitation des services nationaux de transports antérieurement conventionnés		88 200 000 88 200 000	88 200 000	88 200 000 88 200 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>1 000 000</b>	<b>285 200 000</b>	<b>286 200 000</b>	<b>286 200 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>1 182 966</b>	<b>261 100 000</b>		<b>262 282 966</b>

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Contribution à l'exploitation des services nationaux de transport conventionnés		197 000 000 176 866 036	197 000 000	197 000 000 176 866 036
02 – Frais d'enquêtes, d'études et de conseil relatifs à l'exploitation des services nationaux de transport conventionnés	1 000 000 756 031		1 000 000	1 000 000 756 031
03 – Contributions versées aux régions au titre de l'exploitation des services nationaux de transports antérieurement conventionnés		88 200 000 88 200 000	88 200 000	88 200 000 88 200 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>1 000 000</b>	<b>285 200 000</b>	<b>286 200 000</b>	<b>286 200 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>756 031</b>	<b>265 066 036</b>		<b>265 822 067</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 182 966	1 500 000	692 186	756 031	1 500 000	1 346 963
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 182 966	1 500 000	692 186	756 031	1 500 000	1 346 963
Titre 6 – Dépenses d'intervention	261 100 000	244 600 000	229 400 000	265 066 036	244 600 000	208 280 000
Transferts aux entreprises	172 900 000	167 900 000	152 700 000	169 000 000	167 900 000	131 580 000
Transferts aux collectivités territoriales	88 200 000	76 700 000	76 700 000	88 200 000	76 700 000	76 700 000
Transferts aux autres collectivités	0	0	0	7 866 036	0	0
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>246 100 000</b>			<b>246 100 000</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-14 300 000			-9 922 637	
<b>Total*</b>	<b>262 282 966</b>	<b>231 800 000</b>	<b>230 092 186</b>	<b>265 822 067</b>	<b>236 177 363</b>	<b>209 626 963</b>

\* y.c. FdC et AdP

## Exploitation des services nationaux de transport conventionnés

Programme n° 785 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/02/2020		217 034		5 227 932				
<b>Total</b>		<b>217 034</b>		<b>5 227 932</b>				

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020						14 517 034		15 150 569
<b>Total</b>						<b>14 517 034</b>		<b>15 150 569</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>217 034</b>		<b>5 227 932</b>		<b>14 517 034</b>		<b>15 150 569</b>

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Contribution à l'exploitation des services nationaux de transport conventionnés		167 900 000 152 700 000	167 900 000 152 700 000		167 900 000 131 580 000	167 900 000 131 580 000
02 – Frais d'enquêtes, d'études et de conseil relatifs à l'exploitation des services nationaux de transport conventionnés		1 500 000 692 186	1 500 000 692 186		1 500 000 1 346 963	1 500 000 1 346 963
03 – Contributions versées aux régions au titre de l'exploitation des services nationaux de transports antérieurement conventionnés		76 700 000 76 700 000	76 700 000 76 700 000		76 700 000 76 700 000	76 700 000 76 700 000
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>246 100 000</b>	<b>246 100 000</b>	<b>0</b>	<b>246 100 000</b>	<b>246 100 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-14 300 000	-14 300 000		-9 922 637	-9 922 637
Total des crédits ouverts	0	231 800 000	231 800 000	0	236 177 363	236 177 363
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>230 092 186</b>	<b>230 092 186</b>	<b>0</b>	<b>209 626 963</b>	<b>209 626 963</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+1 707 814	+1 707 814		+26 550 400	+26 550 400

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

*NB : Le total « crédits ouverts – crédits consommés » ne correspond pas, pour les autorisations d'engagement, au total des crédits réellement disponibles à fin 2020. En effet, comme indiqué précédemment, un désengagement de 900 000 € d'AE antérieures à 2020 relatives à la compensation 2019 a été opéré en 2020 suite à la signature du troisième avenant à la convention TET 2016-2020 (celui-ci ayant conduit à revoir la compensation prévisionnelle 2019 de 245,9 M€ à 245,0 M€).*

*Ce désengagement conduit à baisser la consommation d'AE de 900 000 €.*

*Le total des autorisations d'engagement réellement disponibles à fin 2020 est ainsi de 807 814 €.*

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	246 100 000	246 100 000	0	246 100 000	246 100 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>246 100 000</b>	<b>246 100 000</b>	<b>0</b>	<b>246 100 000</b>	<b>246 100 000</b>

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les ressources de la LFI 2020 ont été complétées par un report de 217 034 € d'AE et 5 227 932 € de CP .

La loi de finances rectificative du 30 novembre 2020 (LFR 2020) a annulé environ 14,5 M€ d'AE et 15,2 M€ de CP au regard notamment de la réduction du montant de la compensation prévisionnelle 2020 inscrite à l'annexe 10 de la convention d'exploitation suite à la signature du troisième avenant le 26 février 2020 (220,2 M€) par rapport au montant pris comme hypothèse dans le cadre de la LFI 2020 (234,5 M€).

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	15 200 000	15 200 000	0	16 200 000	16 200 000
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>15 200 000</b>	<b>15 200 000</b>	<b>0</b>	<b>16 200 000</b>	<b>16 200 000</b>



## DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) <b>231 800 000</b>	CP ouverts en 2020 * (P1) <b>236 177 363</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>230 092 186</b>	CP consommés en 2020 (P2) <b>209 626 963</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>871 943</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>1 707 814</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>208 755 020</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) <b>27 983 579</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 27 983 579</b>	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>871 943</b>	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) <b>27 111 636</b>
AE engagées en 2020  (E2) <b>230 092 186</b>	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020  (P4) <b>208 755 020</b>	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) <b>21 337 166</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 48 448 802</b>
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) <b>26 365 187</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) <b>22 083 615</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

En case E2 : + 900 k€ (blocage des 900 k€ d'AE antérieures à 2019 désengagés début 2020 et qui réduisent la consommation d'AE). Ce montant se répercute sur la case P6.

Les engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) comprennent les AE enragées en 2018 pour couvrir le paiement du solde de la compensation 2018. Or, le paiement du solde de cette compensation 2018 en 2019 a été d'un montant de 7 866 036 €, inférieur à l'engagement initial (30 850 000 €). Les AE engagées en excédent (22 983 615 €) n'ont pas été désengagées. Elles n'ont cependant pas vocation à être couvertes par des paiements. Le chiffre en P6 est donc virtuel. L'estimation des CP 2021 (P5) sur engagements non couverts au 31/12/2020 est donc de 26 365 187 € (49 348 802 - 22 983 615).

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION

## 01 – Contribution à l'exploitation des services nationaux de transport conventionnés

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Contribution à l'exploitation des services nationaux de transport conventionnés		167 900 000 152 700 000	167 900 000 152 700 000		167 900 000 131 580 000	167 900 000 131 580 000

Les crédits de l'action n° 01 permettent de contribuer à la couverture du déficit courant d'exploitation des lignes de trains d'équilibre du territoire dont l'État est autorité organisatrice, la part de la compensation relative à la contribution de l'État aux investissements relatifs à la maintenance de régénération du matériel roulant existant relevant du second programme de ce compte d'affectation spéciale (programme n° 786).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	167 900 000	152 700 000	167 900 000	131 580 000
Transferts aux entreprises	167 900 000	152 700 000	167 900 000	131 580 000
<b>Total</b>	<b>167 900 000</b>	<b>152 700 000</b>	<b>167 900 000</b>	<b>131 580 000</b>

Pour l'exercice 2020, une compensation de 220,2 M€ a été engagée au mois de novembre 2020 (AE = 220,2 M€, dont 153,6 M€ sur le programme 785\*), conformément au montant de la compensation prévisionnelle inscrite à l'annexe 10 de la convention TET 2016-2020 suite à la signature du 3ème avenant à la convention.

Un premier acompte correspondant à 90% de du montant de cette compensation conventionnelle prévisionnelle (CP = 198,18 M€, dont 131,58 M€ sur le P785) a été versé à SNCF Voyageurs au mois de novembre 2020. Un second versement interviendra à l'été 2021 une fois reçue la facture de SNCF Voyageurs relative à l'exploitation des TET pour l'année 2020 et après contrôle des justificatifs correspondants par l'autorité organisatrice.

\* l'écart par rapport au tableau correspond au désengagement de 900 000 € d'AE relatives à la compensation d'exploitation 2019 opéré en 2020

## Exploitation des services nationaux de transport conventionnés

Programme n° 785 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ACTION

## 02 – Frais d'enquêtes, d'études et de conseil relatifs à l'exploitation des services nationaux de transport conventionnés

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Frais d'enquêtes, d'études et de conseil relatifs à l'exploitation des services nationaux de transport conventionnés		1 500 000 692 186	1 500 000 692 186		1 500 000 1 346 963	1 500 000 1 346 963

L'action n° 02 couvre le financement des dépenses relatives aux enquêtes de satisfaction sur la qualité de service et aux frais d'études, de fonctionnement et de missions de conseil juridique, financier ou technique, y compris relatives au matériel roulant, directement liées à l'exercice des responsabilités d'autorité organisatrice.

L'écart en AE par rapport aux prévisions de la LFI 2020 s'explique principalement par la déclaration sans suite de la procédure de mise en concurrence des lignes TET Nantes-Lyon et Nantes-Bordeaux, intervenue à la mi-décembre 2020 (non commande de plusieurs prestations d'assistance en lien avec l'analyse des offres des candidats, les négociations à mener avec ces candidats, la mise au point du contrat d'exploitation, etc.).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 500 000	692 186	1 500 000	1 346 963
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 500 000	692 186	1 500 000	1 346 963
<b>Total</b>	<b>1 500 000</b>	<b>692 186</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 346 963</b>

## ACTION

## 03 – Contributions versées aux régions au titre de l'exploitation des services nationaux de transports antérieurement conventionnés

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Contributions versées aux régions au titre de l'exploitation des services nationaux de transports antérieurement conventionnés		76 700 000 76 700 000	76 700 000 76 700 000		76 700 000 76 700 000	76 700 000 76 700 000

Depuis l'année 2018, le programme n° 785 du compte d'affectation spéciale permet également de retracer en dépenses les contributions versées par l'État aux régions au titre de sa participation aux coûts d'exploitation des services nationaux de transports de voyageurs conventionnés par les régions à compter de 2017 et antérieurement conventionnés par l'État.

Les crédits de l'action n° 03 correspondent ainsi aux contributions qui ont été versées aux régions Centre-Val de Loire (39,2 M€), Nouvelle Aquitaine (5,0 M€), Occitanie (4,5 M€), Grand Est (13 M€) et Hauts-de-France (15 M€).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	76 700 000	76 700 000	76 700 000	76 700 000
Transferts aux collectivités territoriales	76 700 000	76 700 000	76 700 000	76 700 000
<b>Total</b>	<b>76 700 000</b>	<b>76 700 000</b>	<b>76 700 000</b>	<b>76 700 000</b>



PROGRAMME 786

---

**MATÉRIEL ROULANT DES SERVICES NATIONAUX DE TRANSPORT  
CONVENTIONNÉS**

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Responsable du programme n° 786 : Matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés

Le présent programme (n° 786) a vocation à couvrir le financement de la part de la compensation liée à la contribution de l'État aux investissements relatifs à la maintenance et à la rénovation du matériel roulant existant.

Il retrace plus précisément en dépenses :

- la part de la compensation nécessaire pour couvrir les dotations pour amortissements et frais financiers relatifs au programme pluriannuel industriel concernant le matériel roulant existant qui est mis en œuvre pendant la convention. Aux termes de l'article 5.2.3.2. de la convention TET, un programme d'investissement prévoit les opérations nécessaires à la révision, à la rénovation, à la transformation et à la modernisation des matériels roulants. Ces opérations sont destinées à prolonger la durée de vie des équipements et permettre leur maintien en exploitation dans le respect des règles de sécurité, et, pour certaines d'entre elles, à améliorer le confort pour les voyageurs ;
- les dotations pour amortissements et frais financiers des investissements qui ont été réalisés avant l'entrée en vigueur de la convention mais qui n'ont pas encore été amortis.

Le financement des opérations de renouvellement du matériel roulant des lignes TET (reprises par les régions ou dont l'État demeure autorité organisatrice) mentionnées dans le bilan stratégique du programme n° 785 est quant à lui assuré par l'État via l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) pour un engagement de 4,6 Md€. Sur le périmètre conventionné, le renouvellement du matériel roulant des lignes d'aménagement du territoire s'est achevé en 2019. Le marché spécifique au renouvellement du matériel roulant des lignes structurantes, comprenant une tranche ferme de 700 M€, a été attribué en décembre 2019.

### RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### **OBJECTIF 1**

#### **Améliorer l'utilisation du matériel roulant**

INDICATEUR 1.1

Nombre de trains fortement impactés à cause d'une défaillance du matériel roulant



## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF

#### 1 – Améliorer l'utilisation du matériel roulant

### INDICATEUR

#### 1.1 – Nombre de trains fortement impactés à cause d'une défaillance du matériel roulant

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de trains supprimés à cause d'une défaillance du matériel roulant	%	0,56	0,49	0,3	0,3	0,60	0,30
Nombre de trains en grand retard (>30 minutes) à cause d'une défaillance du matériel roulant	%	1,38	1,88	1,89	1,89	2,33	1,89

#### Commentaires techniques

*NB : Ces indicateurs ont été remplacés par de nouveaux indicateurs dans le cadre du PAP 2021. Dès lors, aucune « prévision 2020 actualisée » n'a été calculée dans le cadre du PAP 2021 pour ces indicateurs.*

L'indicateur est décliné en deux sous-indicateurs : le sous-indicateur « Nombre de trains supprimés à cause d'une défaillance du matériel roulant » (déjà existant) et le sous-indicateur « Nombre de trains en grand retard (>30 minutes) à cause d'une défaillance du matériel roulant ».

Le sous-indicateur « nombre de trains supprimés à cause d'une défaillance du matériel roulant » est calculé pour une année en faisant le rapport du nombre de trains supprimés du fait d'une défaillance de matériel roulant avec le nombre total de trains ayant circulé sur l'année.

Le sous-indicateur « nombre de trains en grand retard (>30 minutes) à cause d'une défaillance du matériel roulant » est introduit à partir de l'année 2020. Il correspond au rapport entre le nombre de trains en grand retard au terminus (c'est-à-dire avec un retard supérieur à 30 minutes) du fait d'une cause de matériel roulant et le nombre total de trains ayant circulé sur l'année.

#### Source des données :

Les valeurs de l'indicateur pour les années 2018, 2019 et 2020 ont été établies à partir de données réelles transmises par SNCF Voyageurs. La cible fixée pour l'année 2020 est un objectif fixé par l'État dans le cadre du PAP 2018.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Cet indicateur relatif au nombre de trains supprimés ou en grand retard (> 30 minutes) du fait d'une cause matériel roulant permet d'évaluer, du point de vue de l'usager, l'amélioration de la qualité du service apportée par la régénération du matériel roulant, laquelle est financée par la convention d'exploitation des trains d'équilibre du territoire. Les défaillances de matériel roulant sont la première cause de suppression de trains, mettant ainsi en exergue la moyenne d'âge élevée des matériels roulants nécessaires à l'exploitation des trains d'équilibre du territoire et leur fragilité qui en découle. Le programme d'investissement engagé a notamment pour but de réduire leur nombre.

### 1.1 Nombre de trains supprimés à cause d'une défaillance du matériel roulant (du point de vue de l'usager)

Sur la base des éléments transmis par SNCF Voyageurs, le sous-indicateur du nombre de trains supprimés du fait d'une défaillance du matériel roulant (indicateur 1.1) s'établit à 0,60 % pour l'année 2020. Ce nombre est donc en légère hausse par rapport à 2019 (0,49 %) et supérieur à la prévision/cible 2020 (0,3 %), essentiellement du fait :

- de la crise sanitaire liée à la Covid-19 qui a conduit à l'immobilisation du matériel roulant pendant près de deux mois au printemps à cause de l'interruption des circulations, et qui a eu pour conséquence d'engendrer nombreuses pannes lors du déconfinement de mai. Le nombre de circulations étant par ailleurs plus faible, du fait de la réduction globale du plan de transport sur l'année (-35 % environ par rapport à l'année 2019 sur l'ensemble du périmètre conventionné, à périmètre comparable), la part des suppressions pour cause matériel roulant augmente ;

**Matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés**

Programme n° 786 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- de problèmes de matériel roulant particulièrement importants sur la ligne de nuit Paris – Occitan (en particulier sur les pattes Brive – Rodez et Toulouse – Latour-de-Carol) pour laquelle 3,4 % des trains ont été supprimés pour cause de matériel roulant, du fait de pannes de locomotives.
- du vieillissement du matériel roulant sur les lignes TET structurantes et les lignes de nuit.

Le pourcentage de trains supprimés à cause d'une défaillance du matériel roulant pour chacune des lignes du périmètre conventionné au 1er janvier 2020 est précisé dans le tableau ci-après :

**Pourcentage de trains supprimés à cause d'une défaillance du matériel roulant pour l'année 2020 (en %)**

<b>Lignes structurantes</b>	PARIS - LIMOGES - TOULOUSE	0,4%
	PARIS - CLERMONT-FERRAND	0,5%
	BORDEAUX - MARSEILLE	0,6%
<b>Lignes d'aménagement du territoire</b>	NANTES - BORDEAUX	0,8%
	NANTES - LYON	0,5%
	TOULOUSE-HENDAYE	0,5%
	CLERMONT - BEZIERS (AUBRAC)	0,0%
	CLERMONT - LYON	0,0%
<b>Lignes de nuit</b>	PARIS - TOULOUSE - CERBERE / RODEZ - ALBI / LATOUR DE CAROL	3,4%
	PARIS - BRIANÇON	0,3%

### 1.2 Nombre de trains en grand retard (> 30 minutes) à cause d'une défaillance du matériel roulant (du point de vue de l'utilisateur)

Sur la base des éléments transmis par SNCF Voyageurs, le sous-indicateur du nombre de trains en grand retard (>30 minutes) du fait d'une défaillance du matériel roulant s'établit à 2,33 % pour l'année 2020. Ce nombre est donc en légère hausse par rapport à 2019 (1,88 %) et la prévision/cible 2020 (1,89 %), du fait des éléments déjà évoqués pour le sous-indicateur du nombre de trains supprimés à cause d'une défaillance du matériel roulant.

Des retours d'expérience sont en cours pour analyser finement les causes qui provoquent les plus grands retards afin de réduire leur nombre, Plusieurs actions de robustesse sont en cours, visant à favoriser le respect des temps de stationnement en gare, garantir les départs des trains à l'heure, couper des arbres aux abords des voies menaçant de tomber, etc.

Le pourcentage de trains en grand retard (> 30 minutes) à cause d'une défaillance du matériel roulant pour chacune des lignes du périmètre conventionné au 1er janvier 2020 est précisé dans le tableau ci-après :

**Pourcentage de trains en grand retard à cause d'une défaillance du matériel roulant en 2020**

<b>Lignes structurantes</b>	PARIS - LIMOGES - TOULOUSE	2,3%
	PARIS - CLERMONT-FERRAND	2,5%
	BORDEAUX - MARSEILLE	4,1%
<b>Lignes d'aménagement du territoire</b>	NANTES - BORDEAUX	0,7%
	NANTES - LYON	2,5%
	TOULOUSE-HENDAYE* (ligne fermée du 07/01 au 29/03)	1,0%
	CLERMONT - BEZIERS (AUBRAC)	0,2%
	CLERMONT - LYON	0,4%
<b>Lignes de nuit</b>	PARIS - TOULOUSE - CERBERE / RODEZ - ALBI / LATOUR DE CAROL	0,8%
	PARIS - BRIANÇON	3,9%

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Contribution au matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés	66 600 000 66 600 000	66 600 000 66 600 000	66 600 000
02 – Frais d'enquêtes, d'études et de conseil relatifs au matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés		0 0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>66 600 000</b>	<b>66 600 000</b>	<b>66 600 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	66 600 000	66 600 000	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>66 600 000</b>	<b>66 600 000</b>	

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Contribution au matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés	66 600 000 66 600 000	66 600 000 66 600 000	66 600 000
02 – Frais d'enquêtes, d'études et de conseil relatifs au matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés		0 0	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>66 600 000</b>	<b>66 600 000</b>	<b>66 600 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	66 600 000	66 600 000	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>66 600 000</b>	<b>66 600 000</b>	

**Matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés**

Programme n° 786 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Contribution au matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés	73 000 000 73 000 000	73 000 000	73 000 000 73 000 000
02 – Frais d'enquêtes, d'études et de conseil relatifs au matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés		0	0 0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>73 000 000</b>	<b>73 000 000</b>	<b>73 000 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>73 000 000</b>		<b>73 000 000</b>

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Contribution au matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés	73 000 000 73 000 000	73 000 000	73 000 000 73 000 000
02 – Frais d'enquêtes, d'études et de conseil relatifs au matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés		0	0 0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>73 000 000</b>	<b>73 000 000</b>	<b>73 000 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>73 000 000</b>		<b>73 000 000</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 6 – Dépenses d'intervention	73 000 000	66 600 000	66 600 000	73 000 000	66 600 000	66 600 000
Transferts aux entreprises	73 000 000	66 600 000	66 600 000	73 000 000	66 600 000	66 600 000
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>66 600 000</b>			<b>66 600 000</b>	
<b>Total*</b>	<b>73 000 000</b>	<b>66 600 000</b>	<b>66 600 000</b>	<b>73 000 000</b>	<b>66 600 000</b>	<b>66 600 000</b>

\* y.c. FdC et AdP

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Contribution au matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés		66 600 000 66 600 000	66 600 000 66 600 000		66 600 000 66 600 000	66 600 000 66 600 000
02 – Frais d'enquêtes, d'études et de conseil relatifs au matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés			0 0			0 0
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>66 600 000</b>	<b>66 600 000</b>	<b>0</b>	<b>66 600 000</b>	<b>66 600 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	66 600 000	66 600 000	0	66 600 000	66 600 000
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>66 600 000</b>	<b>66 600 000</b>	<b>0</b>	<b>66 600 000</b>	<b>66 600 000</b>
Crédits ouverts - crédits consommés						

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	66 600 000	66 600 000	0	66 600 000	66 600 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>66 600 000</b>	<b>66 600 000</b>	<b>0</b>	<b>66 600 000</b>	<b>66 600 000</b>

## Matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés

Programme n° 786 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) <b>66 600 000</b>	CP ouverts en 2020 * (P1) <b>66 600 000</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>66 600 000</b>	CP consommés en 2020 (P2) <b>66 600 000</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>66 600 000</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) <b>0</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) <b>0</b>					
<b>Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>0</b>	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>	
AE engagées en 2020 (E2) <b>66 600 000</b>	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>66 600 000</b>	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>	
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020</b> (R6 = R4 + R5) <b>0</b>	
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) <b>0</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION

## 01 – Contribution au matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Contribution au matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés		66 600 000 66 600 000	66 600 000 66 600 000		66 600 000 66 600 000	66 600 000 66 600 000

La présente action a vocation à couvrir le financement de la part de la compensation relative à la contribution de l'État aux investissements relatifs à la maintenance de régénération du matériel roulant existant. Elle retrace plus précisément en dépenses la part de la compensation nécessaire pour couvrir les dotations pour amortissements et frais financiers relatifs au matériel roulant existant.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	66 600 000	66 600 000	66 600 000	66 600 000
Transferts aux entreprises	66 600 000	66 600 000	66 600 000	66 600 000
<b>Total</b>	<b>66 600 000</b>	<b>66 600 000</b>	<b>66 600 000</b>	<b>66 600 000</b>

## ACTION

## 02 – Frais d'enquêtes, d'études et de conseil relatifs au matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Frais d'enquêtes, d'études et de conseil relatifs au matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés			0 0			0 0